

Montreuil,
le mercredi 6 mai 2020

Émetteur : Anne-Clémence Valette, Responsable de projet – EN3S : 04 77 81 15 32 - anne-clemence.valette@en3s.fr, Eléonora Russo, Chef de projet formation – UCANSS : formation@ucanss.fr

Objet : Master droit social, parcours manager stratégique des organismes de protection sociale - Promotion 2020

Madame, Monsieur le Directeur,

Les managers sont au cœur des enjeux RH et de la transformation de l'Institution. Porteurs de sens et fédérateurs des équipes, ils contribuent à la réussite collective de la Sécurité sociale. Dans un contexte d'évolution des réseaux et de renouvellement démographique, leur positionnement est complexe et leurs pratiques managériales sont sans cesse réinterrogées.

Le métier de manager stratégique permet de développer des activités de management supérieur d'un ou plusieurs secteurs d'activité. Les managers stratégiques contribuent à la détermination, à la réalisation et au suivi des objectifs stratégiques de leur organisme. Par leurs actions et décisions, ils engagent l'organisme dans une stratégie de développement.

C'est pour développer, dynamiser et soutenir cette communauté des managers stratégiques qu'a été mis en place, en 2017, le « Master Droit Social, parcours Manager stratégique des organismes de protection sociale », fruit d'un partenariat unique entre l'UCANSS, l'EN3S et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le cursus de formation est sanctionné par l'obtention d'un diplôme universitaire Bac+5.

Cette formation diplômante ne s'adresse pas aux managers stratégiques titulaires des cycles de formation destinés aux cadres dirigeants, EN3S et CapDir.

Les inscriptions pour la 4ème promotion (2020/21) sont désormais ouvertes. Elles seront clôturées le lundi 6 juillet 2020.

I - LES OBJECTIFS ET PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Ce dispositif diplômant vise les objectifs de formation suivants :

- Préparer la prise de poste des managers stratégiques
- Professionnaliser les pratiques des managers stratégiques
- Développer une culture managériale commune
- Certifier les compétences des managers stratégiques



La validation de la formation et l'obtention du Master passe par un contrôle des connaissances et des compétences sous la forme d'un examen écrit qui porte sur une question de cours, et d'un examen oral qui consiste en la soutenance d'un mémoire professionnel devant un jury.

L'approche pédagogique alterne :

- des enseignements universitaires dispensés par les enseignants de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
- des enseignements animés par des intervenants de l'EN3S, consultants ou professionnels de la protection sociale,
- des enseignements à distance prolongés par des travaux tutorés.

Ce dispositif débute par un diagnostic des connaissances et du savoir-être des managers apprenants permettant ainsi d'identifier leurs objectifs individuels de développement de compétences visés par le cursus. Ce diagnostic repose sur un questionnaire d'auto-évaluation et un entretien individuel avec l'Université.

Il est à noter que ce cursus universitaire demande un investissement et un travail personnel qui peut se révéler important pour les managers apprenants.

La formation s'articule autour des six thématiques suivantes :

- Module 1 : Les enjeux de la protection sociale et leurs impacts sur les organismes de protection sociale
- Module 2 : Le droit et les politiques RH au service de la stratégie des organismes de protection sociale
- Module 3 : Les spécificités du management stratégique
- Module 4 : L'évolution des organisations : approches juridiques et managériales
- Module 5 : Le pilotage de la performance et la maîtrise des règles de santé, de sécurité et la prévention des risques professionnelles
- Module 6 : Communication personnelle et savoir-être

En plus de ces enseignements, le dispositif de formation intègre des modalités d'accompagnement :

- 3 séances de coaching individuel (4,50 heures)
- de la méthodologie et de l'encadrement pour le mémoire (20 heures)

Comme pour la promotion précédente, le parcours intègre des séquences de formation en distanciel sous forme de MOOC, de capsules vidéos complétées de travaux d'observations, travaux tutorés...

Nous conservons également des temps de formation en résidentiel, répartis sur 5 semaines, soit 20 jours de formation sur l'amplitude totale de 11 mois.

Vous trouverez en  annexe la plaquette de présentation du Master.



II - LES MODALITÉS D'ACCÈS A LA FORMATION POUR LA PROMOTION 2020

L'admission à la formation est subordonnée à l'envoi d'un dossier de candidature qui est examiné par une **commission pédagogique**, composée de membres de l'UCANSS, de l'EN3S et d'universitaires.

Les candidats à la formation doivent être titulaires du baccalauréat et justifier d'un titre à Bac+4.

Les candidats qui ne possèdent pas ce niveau de formation initiale procèdent à une Validation des Acquis Professionnels (VAP), selon la procédure adoptée par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le dossier de candidature et le dossier de demande de VAP sont accessibles sur le site de l'EN3S : [ICI](#)

Les dossiers de candidature et de VAP, complétés par un CV et une lettre de motivation, sont à envoyer, **pour le lundi 6 juillet 2020** (date de réception) à l'EN3S, par voie postale **ET** par mail à l'attention de :

Anne-Clémence Valette, Responsable projet EN3S

anne-clemence.valette@en3s.fr

Ecole nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S)

Direction de la formation continue

Anne-Clémence VALETTE

27, rue des Docteurs Charcot CS 13132

42031 Saint-Etienne Cedex 2

Lors de l'envoi du dossier par mail, il est impératif de mettre en copie du mail le référent de votre Branche comme indiqué ci-après :

Branche	Référent	Email
ACOSS	Marie-Lise THOMAS	marie-lise.thomas@acoss.fr
CNAF	Xavier MOTTARD	xavier.mottard@cnafr.fr
CNAM	Ophélie BOREL Mouna SOUHMI	drhr.cnam@assurance-maladie.fr
CNAV	Léa LY	lea.ly@cnav.fr

III - L'ORGANISATION DE LA FORMATION POUR LA PROMOTION 2020

La formation se déroule au château de La Verrière situé avenue de Montfort, 78320 La Verrière.

Le lancement de la 4ème promotion (2020/21) aura lieu les 14 et 15 décembre 2020 et les dates des 6 modules de formation sont fixées comme suit :

- Module 1 : en distanciel sur décembre 2020 et janvier 2021
- Module 2 : du 18 au 22 janvier 2021

- Module 3 : du 22 au 26 février 2021
- Module 4 : du 29 mars au 2 avril 2021
- Module 5 : du 28 au 30 avril 2021
- Module 6 : du 31 mai au 4 juin 2021

Les épreuves écrites et orales se déroulent à l'issue du parcours de formation :

- Examen écrit fin juin 2021
- Rendu du mémoire fin août 2021
- Pré-soutenance début septembre 2021
- Soutenance 2ème semaine d'octobre 2021

IV - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation est de 7 600,00 € (hors frais de repas, d'hébergement et de déplacement).

Les frais de résidentiel sont estimés à 3 000 €.

Ce cursus bénéficie d'une prise en charge forfaitaire d'un montant de 3 800 € au titre du plan.

Ce dispositif diplômant, inscrit au RNCP, est éligible aux fonds de l'alternance ainsi qu'au Compte Personnel de Formation (CPF).

La Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit toujours la possibilité d'abondement par les financeurs de la formation permettant au salarié de bénéficier d'une prise en charge complémentaire au titre de son CPF.

Pour toute demande d'information complémentaire sur le dispositif, vous pouvez contacter :

Anne-Clémence Valette, Responsable projet - EN3S

04 77 81 15 32 - anne-clemence.valette@en3s.fr

Eléonora Russo, Chef de projet formation - UCANSS

formation@ucanss.fr

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

